

Lundi 1er juin 1953.

Légation de Suisse en Ethiopie.  
Rapport de gestion pour 1952.

Département politique. Proposition du 27 mai 1953.

M. Beat de Fischer, notre ministre en Egypte, nommé également ministre de Suisse en Ethiopie le 22 février 1952, a présenté ses lettres de créance à Sa Majesté l'Empereur Hailé Selassié 1er le 2 mai 1952. Sa résidence reste au Caire. A Addis-Abeba, la légation a installé une agence consulaire qui, par décision du Conseil fédéral, a été confiée, le 10 juin 1952, à M. Albert Nicod, chef de musique à la Garde impériale éthiopienne.

La colonie suisse en Ethiopie est au nombre de 59 personnes, dont 16 habitant l'Erythrée. Un double national suisse et éthiopien et un double national suisse et erythréen viennent s'ajouter à ses chiffres. Les Suisses d'Ethiopie sont groupés en une société "Amicale Suisse" qui est très active. Elle a, toutefois, à lutter contre certaines difficultés nées du fait que des Suisses ont épousé des Ethiopiennes dont le genre de vie est foncièrement différent du nôtre.

Il n'existe pas d'accord commercial et de paiements entre la Suisse et l'Ethiopie. Pour différentes raisons, la division du commerce n'a pas cru pouvoir donner une suite favorable au voeu exprimé par la colonie suisse en vue de la conclusion d'un tel accord. En principe, le commerce est donc libre et aucune restriction n'a été pratiquement opérée de la part de la Suisse. En revanche, la "State Bank of Ethiopia" n'accorda qu'avec réserve les francs suisses nécessaires à l'importation de marchandises en provenance de notre pays. C'est ainsi que s'explique la position passive de la Suisse à l'égard de ses échanges commerciaux avec l'Ethiopie.

Nos importations d'Ethiopie en 1952 ont atteint 7.830.153 francs contre 4.771.898 en 1951, alors que nos exportations vers ce pays se sont réduites à 442.988 francs par rapport à celles de l'année 1951 qui représentaient le chiffre de 813.457 francs.

Le département politique propose dès lors et le Conseil

d é c i d e

de prendre acte du rapport présenté par la légation de Suisse en Ethiopie sur sa gestion en 1952.

Extrait du procès-verbal au département politique, pour son information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*F Weber*